



InTerLUD

Appel à manifestation d'intérêts à destination des bureaux d'études

Dans le cadre du programme InTerLUD –
Montée en compétence et référencement des
bureaux d'études pour la réalisation de
chartes de logistiques urbaines

1^{er} juillet 2021



InTerLUD, programme porté par :



Introduction

Cet appel à manifestation d'intérêt relève d'une action du Programme d'Innovation Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD) mis en place dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Il a été approuvé le 27 février 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique. Les porteurs de ce programme sont l'ADEME, le Cerema, Logistic Low Carbon et Rozo.

Le programme InTerLUD vise le déploiement, par les collectivités territoriales et les acteurs économiques, d'actions volontaires sur le transport de marchandises en ville, dans le cadre de chartes de logistique urbaine durable sur l'ensemble du territoire français.

L'objectif d'ici au 31 décembre 2022 (fin du programme) est d'accompagner la signature et la mise en œuvre de 50 chartes dans 15 métropoles, 25 communautés d'agglomération moyennes et 10 petites communautés d'agglomération sur l'ensemble du territoire français. Ces chartes visent à adopter un plan d'action partagé et opérationnel, sur la base d'un diagnostic partagé et hiérarchisé des enjeux territoriaux.

Pour en savoir plus sur le programme InTerLUD : www.interlud.green



Sommaire

Contexte : accompagnement des EPCI dans la réalisation de chartes de logistiques urbaines durables4

1. L'accompagnement territorial proposé par InTerLUD.....4
2. Financement des EPCI accompagnés4
3. Objet de cet appel à manifestation d'intérêt auprès des bureaux d'études4

Critères et conditions pour candidater à cet appel à manifestation d'intérêt et être référencé sur le site InTerLUD5

1. Expérience.....5
2. Conditions pour être référencés sur le site InTerLUD et pouvoir réaliser des chartes de collectivités accompagnées par InTerLUD.....5

La formation à la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine durable.....5

1. Objectifs pédagogiques de la formation5

Modalités de réponses au présent appel à manifestation d'intérêt : 6

1. Enregistrement de la candidature6
2. Information des candidats retenus6



Contexte : accompagnement des EPCI dans la réalisation de chartes de logistiques urbaines durables

Le Cerema et Logistic Low Carbon, en charge du déploiement opérationnel du programme, proposent aux territoires dont les EPCI s'inscrivent dans la démarche InTerLUD, un accompagnement pour réaliser sur leur territoire une charte de logistique urbaine durable, en concertation avec les acteurs publics et économiques.

1. L'accompagnement territorial proposé par InTerLUD

Cet accompagnement territorial consiste en :

- Des formations spécifiques sur le pilotage d'une démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine sont destinées aux collectivités (techniciens et élus),
- Un financement pour la réalisation des chartes (assistance à maîtrise d'ouvrage, études...),
- Un accompagnement dédié aux collectivités via l'intervention à vos côtés d'un expert du Cerema,
- Une mobilisation et un accompagnement de Logistic-Low-Carbon auprès des acteurs économiques du territoire afin de faciliter leur participation à la démarche.

2. Financement des EPCI accompagnés

Les EPCI qui sont accompagnés par le programme InTerLUD bénéficient d'un financement pour recruter des bureaux d'études qui réalisent ces chartes sur les territoires (AMO sur l'ensemble de la démarche, réalisation d'études de diagnostic de la logistique urbaine du territoire, etc..).

3. Objet de cet appel à manifestation d'intérêt auprès des bureaux d'études

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études intéressés pour réaliser des chartes de logistique urbaine des EPCI accompagnés par InTerLUD et reste ouvert sur toute la durée du programme InTerLUD.

Ce référencement est gratuit et obligatoire pour les bureaux d'études qui souhaitent proposer une offre de service aux EPCI accompagnés par InTerLUD : les aides financières utilisées pour financer l'intervention des bureaux d'études, sont en effet conditionnées au référencement de ces bureaux d'études sur le site InTerLUD, comme ayant été formés à la méthodologie nationale des chartes de logistique urbaine durable.

Critères et conditions pour candidater à cet appel à manifestation d'intérêt et être référencé sur le site InTerLUD

Public : Bureaux d'études avec chefs de projets ou chargés d'études ayant vocation à accompagner des EPCI engagés dans le programme InTerLUD.

1. Expérience

La sélection des prestataires référencés sera basée notamment sur les critères d'expérience et de compétence dans les domaines suivants :

- Expérience auprès des collectivités territoriales, dans le domaine de la mobilité
- Compétences techniques sur les diagnostics de logistique urbaine et de flux de marchandises en ville
- Compétences en matière de démarches participatives de concertation
- Compétences en conduite de projet

L'examen des candidatures sera effectué en tenant compte des critères d'expérience et de compétences décrits dans le point précédent.

2. Conditions pour être référencés sur le site InTerLUD et pouvoir réaliser des chartes de collectivités accompagnées par InTerLUD

- S'inscrire sur le site InTerLUD,
- Se former à la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine,
- Valider les acquis de cette formation par un entretien avec les partenaires du programme.

La formation à la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine durable

La formation à la démarche se déroule entièrement à distance – pour un temps estimé de 9h.

1. Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître le cadre méthodologique de la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine avec notamment des modules sur le contenu d'un diagnostic, la mise en place de la concertation avec les acteurs du territoire, l'élaboration d'un plan d'actions, et la rédaction d'une charte d'engagement.
- Rédiger les différents éléments composant une charte opérationnelle et engageante pour les signataires.
- Connaître les différents éléments composant une fiche-action.
- Utiliser la boîte à outil de la méthodologie : test de maturité, fichier de suivi de l'avancement des actions, calcul des gains environnementaux des actions.

Au terme de cette formation, les bureaux d'études seront ainsi à même de conseiller les EPCI engagés dans le programme InTerLUD tout au long de la démarche de concertation avec les acteurs économiques : de la phase de diagnostic, à la signature d'une charte partenariale, jusqu'au suivi et à l'évaluation des actions mises en place.

Modalités de réponses au présent appel à manifestation d'intérêt :

1. Enregistrement de la candidature

- Sur le site InTerLUD : chaque candidat doit renseigner sa demande sur le site : via le lien : <https://www.interlud.green/referencement-be>
- Réalisation d'un dossier comprenant une liste et la description des principales prestations similaires auprès de collectivités territoriales, réalisées au cours des trois dernières années indiquant l'objet, le montant, la date et le destinataire, ou d'une démonstration de la capacité du candidat à réaliser ces prestations.

2. Information des candidats retenus

Dans un délai de 15 jours après l'inscription en ligne et la réception du dossier par mail, le candidat sera contacté par le Cerema pour un entretien téléphonique afin d'inscrire le prestataire dans la démarche ou pour solliciter des éléments complémentaires pour vérifier sa capacité à réaliser les prestations attendues.

Pour toute questions relatives au présent appel à candidatures, merci de les transmettre par courrier électronique aux adresses suivantes helene.de-solere@cerema.fr et interlud@cerema.fr

InTerLUD, programme porté par :

